Formation Initiale
ACTEUR PREVENTION
AIDE ET SOINS A DOMICILE (AcP ASD)

Réf. : AP-ASD-FI&ALM

Objectifs de la formation	L'acteur AcP ASD doit être capable de : ▪ Se situer en tant qu'AcP dans la structure et contribuer à la suppression des risques professionnels de la structure ▪ Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure ▪ Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi « ALM » **ETRE ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS LIES A SON METIER ET FORCE DE PROPOSITION**
Public Prérequis	▪ L'ensemble des métiers d'aide et de soin à domicile ▪ Sans prérequis ▪ 4 stagiaires minimum et 8 stagiaires maximum
Durée	▪ 3 jours, soit **21 heures** en présentiel en séquences consécutives ou non 7 h pour la Prévention et 14 h pour l'ALM (Aide à La Mobilité)
Méthodes et Moyens pédagogiques	Stage participatif avec alternance de cours à méthode interrogative et exercices pratiques. Formation action ▪ Exposés et apports de connaissances, par vidéo-projection, support photo, chasses aux risques tutoprev, analyse de poste, Films INRS ▪ Etude de cas en utilisant des d'outils d'analyse (vidéo et situation réelle au travail) ▪ Démonstration pratique sur les déplacements naturels permettant de se mouvoir ▪ Mise en situation qui correspond au plus proche à des situations réelles de travail de l'activité du salarié ➢ **Démonstration pratique, par apprentissage des gestes pour la pratique du :** • **Module ALM :** l'Accompagnement à La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (lit médicalisé, fauteuil roulant, différentes aides techniques) ➢ **Mises en situation :** • **Cas concrets d'accompagnement à la mobilité proches de l'activité réelle du salarié** Méthodes et exercices permettant de créer des liens entre le poste de travail et la formation dispensée. Chaque compétence sera évaluée par différentes méthodes (questionnement oral, QCM, exercices par groupe ou par sous-groupe…) ▪ Remise d'un mémento INRS reprenant l'essentiel de la formation ED7201

MAJ au 20/03/2026

Modalité d'évaluation des acquis	Au cours de la session, le participant est évalué sur la base d'études de cas, questionnement, sous forme **d'évaluations formatives**. A l'issue de la formation le participant est évalué sous forme **d'épreuves certificatives** permettant de vérifier le niveau d'acquisition des compétences à l'issue de la formation (selon le référentiel d'évaluation certificative) La validation des domaines de compétences dans les conditions définies dans le document de référence AcP ASD permet la délivrance d'un certificat AcP ASD du réseau de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS La validation de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une durée de 14 heures tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.
Référencement	L'action de formation est encadrée par un **organisme habilité nationalement par l'INRS** et **partenaire de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté**, La formation est animée par un **formateur AcP ASD certifié par le réseau Prévention, ayant validé ses bases en prévention et à jour de sa formation continue (intégrant les compétences ALM)**

CONTENU

Présentation de la formation :

- Objectifs formation
- Démarche de prévention

➔ **Intégration de la démarche prévention de l'établissement**

Domaine de compétence 1 : Être acteur de la prévention des risques professionnels dans la structure

Sous compétence 1.1 : Situer son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

- Acteurs de la prévention, rôles, articulation avec les autres acteurs de la prévention, position de son action dans l'organisation de la prévention) parmi dirigeant, Animateur Prévention, Encadrement de proximité, AcP ASD, instances Représentatives du personnel
- Enjeux humains, socio-économiques et juridiques
- Notions de droit et responsabilité, droit d'alerte, droit de retrait

Sous compétence 1.2 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail :

- Notions de danger, situation dangereuse, dommage
- Repérage des dangers et information des personnes qui pourraient y être exposées
- Détermination des risques et leurs dommages potentiels
- Risques professionnels du métier et effets induits

Domaine de compétence 2 : observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maitrise des risques dans la structure

Sous compétence 2.1 : Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé :

- Qu'est-ce qu'une situation de travail ?
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail
- Les déterminants de l'activité physique, sollicitations
- Description de son activité (I TA MA MI)
  - Décrire par des faits (sans interprétation ni jugement)
  - Comprendre en analysant (quand et pourquoi)
- Application des méthodes d'analyse en remplissant avec un exemple type

Sous compétence 2.2 : Proposer des idées d'amélioration de sa situation de travail :

- Réglementation et principes généraux de prévention
- Actions de prévention, actions de protection
- Pistes d'amélioration sont d'ordre technique, organisationnel et personnel-humain (TOP-TOH)
- Critères de choix
- Recherches de pistes d'amélioration des conditions de travail

Epreuve certificative n° 1 (étude des cas portant sur l'analyse d'une situation de travail d'un intervenant à domicile)

Sous compétence 2.3 : Faire remonter l'information aux personnes concernées :

- Acteurs concernés
- Modes de communication et remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

➔ **Intégration de la procédure interne de remontée d'informations, des acteurs de la prévention en interne (organigramme)**

CONTENU

Domaine de compétence 3 : Accompagner La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Sous compétence 3.1 : identifier les enjeux d'un accompagnement

- Les différents enjeux : pour la personne aidée et sa famille, pour l'accompagnant, pour l'établissement

Sous compétence 3.2 : séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir

- Les mouvements naturels et les étapes aux différents déplacements naturels
- Les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

Sous compétence 3.3 : analyser la situation d'un accompagnement

- Les possibilités de la personne à réaliser seule son déplacement
- Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
- Les différents déterminants liés aux déplacements
- Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Sous compétence 3.4 : caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

- Les différentes aides techniques : contraintes environnementales, en fonction des caractéristiques des personnes aidées

Sous compétence 3.5 : mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

- L'analyser la situation d'accompagnement
- Guider la personne aidée suivant les étapes du déplacement naturel
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère : guidance verbale, aides techniques

Epreuve certificative n° 2 (cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée)

Clôture et bilan

L'action de formation sera clôturée par un questionnaire de satisfaction

NOTA : les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail pour la partie pratique, ils devront être en tenue souple et adaptée (pantalon, chaussures fermées)